

ASSOCIATION RIVE OCEAN INDIEN

DOSSIER DE PARRAINAGE



Les brodeuses de Miroir n'attendent plus que vous....

LE PROGRAMME MIROIR

A Madagascar, 92 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Plus vulnérables, les femmes et les enfants, sont particulièrement concernés. En 2004, l'association réunionnaise Rive Océan Indien, dédiée au combat contre le VIH dans cette zone, décide d'aider des femmes malgaches en situation précaire, n'ayant reçu aucune éducation ni formation, et souvent seules pour élever leurs enfants. Est alors créée l'Association **MIROIR - Madagascar et l'Île de la Réunion pour Oser, Innover et Réussir** - destinée à développer une activité de broderie solidaire.

Il ne s'agissait pas de faire la charité à des femmes pauvres parmi les plus pauvres, mais de leur offrir :

- **une formation professionnelle** de six mois au métier de brodeuse ;
- puis **un emploi dans l'atelier MIROIR** leur permettant d'accéder à un salaire décent ;
- **la prise en charge pour elles et leurs enfants, des frais de santé** dans un pays où par manque d'argent, on peut mourir d'une simple bronchite, d'une gastro-entérite, ou d'une difficulté d'accouchement ;
- **la prise en charge des frais de scolarité de tous leurs enfants**, de la maternelle à la terminale, afin que l'éducation leur permette de ne pas reproduire le modèle maternel et d'accéder à une vie décente ;
- **un cadre de travail agréable où chaque midi leur est fourni un repas consistant.**

L'atelier MIROIR réalise des articles textiles, haut de gamme, brodés à la main, destinés essentiellement à l'exportation. Cette activité s'inscrit dans une éthique de commerce équitable ; **100 % des bénéfices provenant de la vente des produits sont réinvestis dans l'Association MIROIR.**



Actuellement, le programme prend en charge 50 femmes travaillant dans l'atelier et leurs 101 enfants, dont 78 sont scolarisés.

POURQUOI PARRAINER ?

Il faut savoir ne pas détourner son regard face à l'injustice. Le destin des autres dépend aussi de nous, de l'intérêt porté à l'autre, de la solidarité, du partage des biens matériels.

Ces femmes et ces enfants étaient dans une situation où ils n'avaient pas les moyens de changer leurs conditions de vie. **Faire un don solidaire à MIROIR, c'est contribuer directement à l'amélioration des conditions de vie des femmes et de leurs enfants et rompre le cycle de la grande pauvreté.**

Une somme relativement modeste pour nous, européens, correspond à une fortune à Madagascar ! Avec **20 euros par mois** (défiscalisable à 66,6 %, ce qui revient à environ 6,8 euros par mois), on peut réellement agir avec grande efficacité pour aider à transformer la vie de la personne bénéficiaire, lui redonner espoir, confiance en soi, et offrir un avenir meilleur à des femmes et à leurs enfants.

Devenir parrain ou marraine, c'est aussi une belle aventure humaine avec la joie, si vous le désirez, de connaître votre filleul(le) avec qui vous pourrez, échanger régulièrement et peut-être, un jour le (la) rencontrer si vous allez à Antananarivo.



MERCI DE NOUS AIDER À AIDER LES AUTRES !

« J'ai appris qu'une personne n'a le droit d'en regarder une autre de haut que pour l'aider à se lever »
- Gabriel GARCIA MARQUEZ

ENGAGEMENT DE PARRAINAGE - RIVE OI / PARRAINS

Il a été convenu entre :

L'association RIVE OI

et

M/Mme/Mlle
Adresse
Email.....

un engagement de parrainage établi selon les modalités suivantes :

1. L'engagement de parrainage est moral ; le versement peut être mensuel, mais aussi trimestriel, semestriel ou annuel. Le parrain est libre de cesser les versements quand il le souhaite.
2. A la demande du parrain, dans le cadre d'un parrainage individuel, l'association RIVE OI s'engage à fournir des renseignements sur son/sa filleul.
3. Les parrains/marraines ont connaissance du nom d'un interlocuteur, membre de l'association, avec lequel ils peuvent communiquer.
4. RIVE OI est destinataire des dons remis pour les parrainages.
5. L'association RIVE OI est autorisée par la Direction des Finances Publiques à délivrer aux donateurs (particuliers ou entreprises) un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction de l'impôt selon les dispositions prévues dans les articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts. Cette disposition prévoit que pour un particulier, 66% du montant du don peuvent être déduits du montant de l'impôt.

Fait le à

La Présidente

Le parrain / La marraine

Catherine Gaud

.....

MERCI DE NOUS AIDER À AIDER LES AUTRES !

« Je ne sais où va mon chemin mais je marche mieux quand ma main tient la tienne »
- Alfred de MUSSET

FICHE DE PARRAINAGE

Nom

Prénom

Adresse postale

Téléphone

E-mail

1. Vos souhaits de parrainage :

Pour rappel, votre engagement s'élève à 20 € par mois par personne parrainée (soit 6,80€/mois pour 20€ après déduction fiscale).

Je souhaite faire un don solidaire :

- Parrainage individuel d'une femme ou d'un enfant
- Soutien collectif destiné à assurer le bon fonctionnement du programme MIROIR

2. En cas de parrainage individuel :

J'exprime une préférence pour :

- Une femme
- Un enfant
- Pas de préférence
- Plusieurs femmes (veuillez préciser combien :)
- Plusieurs enfants (veuillez préciser combien :)

3. Contact avec le bénéficiaire :

- Je souhaite être un « parrain anonyme » (vis-à-vis de la femme /l'enfant)
- Je souhaite être un « parrain connu » et souhaite recevoir :
 - des nouvelles 1 à 2 fois par an de la femme ou de l'enfant
 - des photos 1 à 2 fois par an de la femme ou de l'enfant
- Je souhaite recevoir deux fois par an des nouvelles de l'Association MIROIR

4. Modalités de règlement :

- Je choisis de régler mon parrainage mensuellement par virement automatique à RIVE Océan Indien « MIROIR »
- Je choisis de régler par chèque à compter du / / 20.....
Paiement : Mensuel Trimestriel Semestriel Annuel
- Je choisis de régler par paiements récurrents via Paypal

Fait le à

La présidente

Le parrain / La marraine

Catherine Gaud

.....

MERCI DE NOUS AIDER À AIDER LES AUTRES !

« Un cœur n'est juste que s'il bat au rythme des autres cœurs »

- Paul ELUARD

PARRAINAGE MODE D'EMPLOI

1. Merci de renseigner et de signer l'engagement de parrainage et la fiche de parrainage

2. Pour le règlement, selon le choix retenu :

- Par **virement** : mise en place du virement par le parrain auprès de sa banque (RIB RIVE Océan Indien « MIROIR » ci-dessous)
- Par **chèque** : chèque du montant total choisi (mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel) à l'ordre de « MIROIR »
- Par **Paypal** : mise en place des paiements récurrents à partir du site broderiemiroir.com

3. Transmettre les documents par mail à miroir@association-rive.org ou par la poste à :

Association RIVE Océan Indien – 21 rue Malartic – 97400 Saint-Denis.
Un exemplaire signé de la Présidente de l'association sera retourné.

4. Un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt (66% du montant du parrainage) sera envoyé selon les modalités suivantes :

- Pour un règlement global par chèque, le reçu sera délivré à l'encaissement du chèque.
- Pour les règlements mensuels par virement ou les paiements Paypal, le reçu sera délivré après réception du dernier virement de l'année civile.

 CAISSE D'ÉPARGNE				<i>Relevé d'Identité Caisse d'Epargne</i>			
CE CEPAC							
<small>Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.</small>							
11315	00001	08015955415	18	CE CEPAC			
<small>c/étab</small>	<small>c/guichet</small>	<small>n/compte</small>	<small>c/rice</small>	<small>domiciliation</small>			
IBAN							
FR76	1131	5000	0108	0159	5541	518	
BIC							
C	E	P	A	F	R	P P 1 3 1	
AGENCE SAINT DENIS BR			<i>Intitulé du compte</i> RIVE OCEAN INDIEN				
27 RUE JEAN CHATEL			21 RUE MALARTIC				
97400 SAINT DENIS			97400 SAINT DENIS				
TEL : 02 62 40 01 69							

MERCI DE NOUS AIDER À AIDER LES AUTRES !

« Et je sais que seul le bonheur de tous peut parfaire le mien »
- Raoul VANEIGEM

D'avance, nous vous remercions très chaleureusement pour votre soutien



Association Rive Océan Indien

21 rue Malartic - 94700 Saint-Denis

Tél. +262 (0)2 62 20 28 56 - Email : miroir@association-rive.org

Siret : 450 670 856 00035 - APE : 8899B